**Autoévaluation des établissements : Attention, danger !**

**SNES FSU Paul Duez**

*Notre proviseure a annoncé en commission permanente ce vendredi 5 février que notre lycée serait concerné par ce dispositif d’autoévaluation nouveau. Nous serons le seul lycée de l’Académie puisque cette « auto évaluation » ne devait concerner que des collèges cette année.* ***C’est bien à la demande de notre proviseure que ce processus est lancé dans le cadre de la cité scolaire.***

Cette démarche figure dans la loi « pour une école de la confiance » de juillet 2019. Elle est prévue en deux temps : une autoévaluation suivie d’une évaluation externe. 20% des collèges seraient concernés en 2020-21 (et donc notre lycée)

La première phase est donc en cours de lancement et déjà un délai a été annoncé puisqu’il faut que ce diagnostic interne soit terminé **avant la fin mars**. Les équipes sont invitées à multiplier les réunions (dans ce contexte de crise sanitaire !) pour réaliser un diagnostic guidé servant de base à l’évaluation externe qui arrivera du rectorat ou de la DASEN dans un second temps.

**La finalité est de forcer à modifier les projets d’établissement ou contrats d’objectifs.**

Tout se passe comme si une partie de l’administration continuait aveuglément son travail.

Comme si la gestion de la crise sanitaire ne bouleversait pas les établissements, comme si personne ne savait ou ne voulait voir que les personnels sont exténués. Poursuivre ce dispositif est une maltraitance de l’institution.

L**’auto-évaluation vise à faire porter à l’établissement la responsabilité des difficultés rencontrées.**

Elle sert, sous des mots creux flatteurs (« partagé » « co-construction » « acteurs » « territoire ») à **culpabiliser les personnels engagés à réaliser des « progrès »** **quand l’État, lui, détruit les emplois et s’attaque aux métiers et multiplie des réformes qui dégradent nos conditions d’enseignement.**

Aucun personnel d’orientation recruté, 7 500 suppressions d’emplois d’enseignants en quatre ans dans le second degré public, 70 000 élèves en plus mais l’auto-évaluation va solutionner toutes les difficultés, c’est certain.

**Faire « mieux » d’école en quelque sorte avec moins de moyens !**

L’objectif est de passer d’une logique d’obligations de moyens (avec des résultats en conséquence) à une logique d’obligation de résultats (sans que ne soit plus posée la question des moyens à engager pour y parvenir).

Ce changement fondamental de paradigme permet de dédouaner l’institution et ses pilotes de l’obligation de « faire suivre l’intendance », en renvoyant la responsabilité de trouver, dans chaque établissement, une organisation ou des décisions d’action pour « optimiser » l’utilisation des moyens attribués.

Ce n’est pas neutre, et très concrètement, cela signifie, par exemple, qu’en cas de hausse d’effectifs, on ne cherchera pas nécessairement à abonder un établissement en moyens pour y faire face, mais qu’on l’encouragera plutôt à instaurer une organisation différente pour couvrir le besoin nouveau, à coût constant.

**Une réaction collective s’impose !**

La méthode présentée étant assise sur une participation des collègues à ce qui pourrait rapidement devenir lourd et chronophage, le SNES-FSU appelle dans l’immédiat les équipes de l’établissement, premiers cobayes de la « nouvelle évaluation » à **retarder la mise en place ce dispositif : notre priorité ce sont nos élèves et leurs besoins après des mois de confinement et de fonctionnement hybride.**

**La participation des équipes pédagogiques ne peut se faire que sur la base du volontariat.**

La section SNES FSU invite tous les collègues à refuser de participer à ces réunions chronophages et inutiles. Où en est l’important travail entamé sur le projet d’établissement il y a 3 ans ? A quoi ont servi les réunions auxquelles nous avions participé ? Qui peut réellement penser qu’une telle évaluation améliorera les conditions de travail des personnels et des élèves ?

Vous trouverez au dos un exemple de courrier collectif à reproduire et à déposer à notre direction pour refuser de participer à ces réunions si elles étaient présentées comme obligatoires.